



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 1784

Texte de la question

RÉFORME DES LYCÉES

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Yvan Lachaud. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale : le groupe Nouveau Centre veut revenir lui aussi sur la réforme des lycées.

Monsieur le ministre, vous avez une bonne approche de la réforme des lycées en disant tout d'abord que tout ne fonctionnait pas si mal dans les lycées de notre pays.

Vous avez su ensuite garder un cadre national aux horaires d'enseignement, tout en laissant de la liberté aux proviseurs et aux équipes pédagogiques pour les heures de dédoublement ou l'organisation propre à chaque établissement. C'est bien pour l'autonomie et le dynamisme des établissements de notre pays.

Grâce aux heures de soutien que vous avez proposées pour ceux qui sont les plus en difficulté ou aux heures de renforcement pour ceux qui se débrouillent mieux, tout élève pourra mieux s'en sortir au lycée et j'espère que nous aurons moins de jeunes sur le bord du chemin.

Vous avez enfin souhaité redéfinir les filières de formation, L, ES et S, puisque vous proposez que, comme le font ceux de STI et STL depuis de nombreuses années, les élèves de la filière S passent l'épreuve d'histoire et de géographie en fin de première. Mais de nombreuses questions se font jour dans un grand nombre de disciplines.

Pouvez-vous donc garantir devant la représentation nationale que les futurs bacheliers bénéficieront de formations variées leur permettant d'acquérir une bonne culture générale nécessaire à leur épanouissement ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. L'objectif de la réforme du lycée, monsieur le député, c'est d'abord de mieux orienter les élèves, de passer d'un système d'orientation subi, dans lequel, à quatorze ans, il faut décider quasiment pour la vie de sa filière et même, parfois, choisir son métier, à un système beaucoup plus progressif, réversible, qui autorise les changements de trajectoire et de série, afin que chaque élève trouve sa voie.

La seconde va donc devenir une classe générale, avec deux enseignements d'exploration pour découvrir des matières différentes, en littérature, en sciences, en économie.

La classe de première, elle, sera une classe de spécialisation progressive, avec un tronc commun de matières, de vraies valeurs communes, des enseignements communs, dont l'histoire et la géographie feront partie, et, à côté, une spécialisation, les élèves ayant la possibilité de changer de série en cours de première ou en fin de première, si c'était nécessaire.

La terminale, quant à elle, sera une classe de spécialisation destinée à mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur. Je rappelle qu'un étudiant sur deux échoue en fin de première année d'université parce qu'il a été mal orienté, parce qu'il n'a pas trouvé sa voie.

Vous le voyez, monsieur Lachaud, nous avons voulu à la fois renforcer les savoirs fondamentaux, et l'histoire et la géographie en font partie, et mieux préparer l'orientation vers l'enseignement supérieur. C'est ainsi que nous permettrons à chaque élève de réussir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1784

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 décembre 2009